

Département de la Corrèze

COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mardi 19 mai 2026 à 20H30

Présent.es : Mme MOURIGAL Céline - Mme PEINEAU Isabelle - M. TOCABEN Ronald - M. GISCARD Sylvain - M. DURMIER Jean-Pierre - Mme SERVANTIE Marie-Pierre - Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne - M. COLLET Jimmy - M. EVENO Yves.

Absent.es non excusé.es :

Excusé.es: Madame Tharaud Marie-France qui donne procuration à Madame Bétaille-Francoual Fabienne, Monsieur Rameau Michel qui donne procuration à Monsieur Eveno Yves.

La séance est ouverte à 20h30 par Madame MOURIGAL Céline, Maire.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la démission de Madame Ingrid Pelletier et présente son remplaçant Monsieur Rameau Michel qui était le suivant sur la liste « J'AIME BRANCEILLES ».

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Monsieur Eveno demande à ce que tous les noms des votants soient indiqués sur les délibérations lors des votes (pour, contre, abstention). Si ne sont notés que les noms des votes « contre », il estime que c'est une forme d'ostracisme.

Après discussion, il est décidé que tous les noms seront systématiquement indiqués.

Vote pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 :

- Pour : 9 (Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Durmier Jean-Pierre, Servantie Marie-Pierre, Bétaille –Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Collet Jimmy).
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Eveno Yves)

Monsieur Rameau ne prend pas part au vote car il n'était pas encore élu lors de la séance du 28 avril 2026.

Monsieur Eveno demande également à ce que la phrase « questions diverses » soit séparée du reste de l'ordre du jour par un espace et soit soulignée.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2026
- Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026
- Programme voirie 2026
- Renouvellement de la convention avec le service public de l'emploi temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze
- Modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- Questions diverses

Madame Peineau Isabelle est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-32 : Modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que l'institutrice de l'école souhaite modifier les horaires du temps scolaire compte tenu d'un constat d'une fatigue régulière des enfants en fin de matinée.

Il est proposé de décaler d'un quart d'heure la pause méridienne (*fin des cours à 11h45 au lieu de 12h00 et reprise des cours à 13h15 au lieu de 13h30*), et d'appliquer les horaires suivants à compter de la rentrée de septembre 2026 :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin (temps scolaire)	9h00 – 11h45	9h00 – 11h45	9h00 – 11h45	9h00 – 11h45
Pause méridienne	11h45 – 13h15	11h45 – 13h15	11h45 – 13h15	11h45 – 13h15
Après-midi (temps scolaire)	13h15 – 16h30	13h15 – 16h30	13h15 – 16h30	13h15 – 16h30

La demande de modification de l'organisation du temps scolaire doit être soumise à l'approbation du conseil d'école prévu le jeudi 28 mai ainsi que des services académiques de l'éducation nationale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (11 voix « pour » : Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Durmier Jean-Pierre, Servantie Marie-Pierre, Bétaille – Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Collet Jimmy, Eveno Yves, Rameau Michel ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention ») décide :

- D'APPROUVER la modification de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026 avec les nouveaux horaires proposés dans le tableau ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame le maire à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

Délibération n°2026-33 : Programme voirie 2026

Monsieur Ronald TOCABEN, 2^{ème} adjoint présente aux membres du conseil municipal le programme des travaux de voirie envisagés pour l'année 2026. L'estimation des travaux a été réalisée par Corrèze Ingenierie qui interviendrait pour la mission de maîtrise d'œuvre (MOE) à hauteur de 1 941,96€ H.T.

Le programme de travaux proposé et l'estimation des travaux est le suivant :

Travaux	Montant H.T	Montant T.T.C
Crauffon	10 845,45€	13 014,54€
Rhodes	16 919,18€	20 303,01€
Virage de Ferrand	7 514,85€	9 017,82€
Intersection de Ferrand	5 501,48€	6 601,77€
TOTAL	40 780,96€	48 937,14€

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commune pourra bénéficier d'une dotation voirie de la part du Département d'un montant de 16 925,00€ comprenant un solde de la dotation voirie de 2025 de 4 777,00€ auquel s'ajoute la dotation voirie de 2026 de 12 148,00€.

Aucun autre Co-financeur n'est prévu pour les travaux de voirie 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (11 voix « pour » : Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Durmier Jean-Pierre, Servantie Marie-Pierre, Bétaille – Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Collet Jimmy, Eveno Yves, Rameau Michel ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention ») décide :

- D'APPROUVER le programme des travaux de voirie pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.
- D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention de mission de maîtrise d'œuvre (MOE) avec

Monsieur Tocaben explique que les voies à grand passage ont été privilégiées.
Monsieur Eveno demande si le balayage sera fait.

Pour les travaux à Puy d'Ecole, Monsieur Tocaben informe le conseil municipal que les travaux seront réalisés fin mai début juin.

Monsieur Tocaben présente la politique du conseil municipal concernant la voirie. Il précise qu'il convient de privilégier le qualitatif au quantitatif et qu'il faut refaire de l'enrobé car les routes resteront en état pendant 25 ans. La route du Château d'eau serait choisie pour l'année prochaine.

Monsieur Eveno indique que c'est un vrai débat qui demande réflexion. Il faut voir avec Corrèze Ingenierie si l'enrobé ne générerait pas des problèmes avec un possible affaissement des accotements. Monsieur Eveno dit aussi que les routes en enrobé favorisent la vitesse.

Le sujet sera rediscuté.

Délibération n°2026-34 : Renouvellement de la convention avec le service public de l'emploi temporaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que pour faire face aux problèmes posés par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze, conformément à l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), a créé un service public de l'emploi temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le centre de gestion en vue :

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié en cas d'indisponibilité ou de défaillance d'un ou plusieurs de ses agents affectés sur des emplois permanents (article L.332-13 du CGFP), dans les cas suivants :

- exercice des fonctions à temps partiel
- détachement de courte durée
- disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales
- détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- congé régulièrement accordé en application des dispositions du code général de la fonction publique ou de toute autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux.

- soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public affilié, pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial (article L 332-14 du CGFP),

- soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité (article L 332-23 du CGFP).

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un des agents du Centre de gestion est subordonnée à la signature d'une convention générale d'affectation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (11 voix « pour » : Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Durmier Jean-Pierre, Servantie Marie-Pierre, Bétaille – Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Collet Jimmy, Eveno Yves, Rameau Michel ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention ») décide :

- D'APPROUVER les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre départemental de gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent contractuel du service public de

l'emploi temporaire.

- D'AUTORISER Madame le maire à signer la convention et les avenants à cette convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin.

Madame le maire informe que le contrat de travail de Madame Ribeiro Déborah doit être renouvelé au premier septembre 2026. Il faudra également se positionner sur la titularisation avant la fin du mandat.

Délibération n°2026-35 : Modification des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que par délibération n°2026-23 du 9 avril 2026 il a été désigné les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Suite à la démission de Madame Ingrid PELLETIER, conseillère municipale et à son remplacement par Monsieur Michel RAMEAU, il convient de modifier la liste des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (11 voix « pour » : Mourigal Céline, Peineau Isabelle, Tocaben Ronald, Giscard Sylvain, Durmier Jean-Pierre, Servantie Marie-Pierre, Bétaille – Francoual Fabienne, Tharaud Marie-France, Collet Jimmy, Eveno Yves, Rameau Michel ; 0 voix « contre » ; 0 « abstention ») décide :

- DE DÉSIGNER pour la liste majoritaire :
 - o M. GISCARD Sylvain, titulaire - M. DURMIER Jean-Pierre, suppléant
 - o Mme THARAUD Marie-France, titulaire - Mme SERVANTIE Marie-Pierre, suppléante
 - o M. COLLET Jimmy, titulaire - Mme BETAILLE-FRANCOUAL Fabienne, suppléante
- DE DÉSIGNER pour la seconde liste :
 - o M. EVENO Yves, titulaire
 - o **M. RAMEAU MICHEL, titulaire**

Questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal des dossiers qui ont été traités :

Associations :

Branceilles Patrimoine Arts et Culture : la mairie attend que l'association choisisse la couleur de la peinture du lavoir de Long pour leur acheter la quantité nécessaire. Il leur sera demandé de répertorier les arbres remarquables de la commune afin que nous puissions leur fournir des panneaux adaptés : 1 pour le lavoir de Long et 1 pour indiquer « voie sans issue » au lavoir de Rhode.

Bâtiments communaux :

Monsieur Poulet est venu cette semaine en mairie pour les toitures des bâtiments communaux.

La salle des fêtes a été inondée il y a 15 jours et des travaux devront être réalisés sur le toit (problème de pente et d'évacuation du chéneau). Des devis sont attendus afin de proposer plusieurs solutions. En attendant, Monsieur Durmier et Monsieur Cabane vont vérifier que les dalles d'évacuation ne sont pas bouchées.

Des tuiles doivent également être changées sur le toit de l'atelier. Monsieur Poulet le fera sans plus tarder. Son devis de 102 euros a été validé.

PLUI :

Sandy Creuset, chargée du PLUi à la communauté de communes est venue en mairie afin d'expliquer les différents zonages du plan de la commune. L'enquête publique débutera le 22 juin jusqu'au 22 juillet et les commissaires enquêteurs prendront en compte les remarques des habitants.

Réunions :

Nous avons assisté à Meyssac à une réunion avec le percepteur et différents services de l'état concernant les finances publiques. Une rencontre a également été faite avec le procureur de la république sur les droits de police du maire.

- Achat :

Un ordinateur portable et un enregistreur vocal de réunion ont été pris en location pour 50 euros par mois.

Madame le Maire remercie tous les conseillers municipaux qui se sont investis pour la venue de Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur Tocaben demande à Monsieur Eveno s'il compte nous aider à distribuer les invitations dans les boîtes aux lettres pour les différentes manifestations de la commune compte tenu de son refus de le faire pour la commémoration du 8 mai. Monsieur Eveno répond par un « NON » catégorique car on ne lui a pas demandé son avis sur son secteur de distribution.

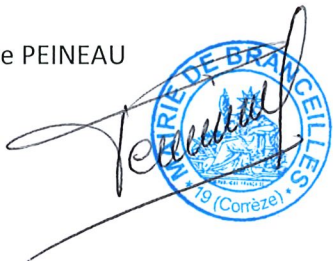
La prochaine séance du conseil municipale est prévue le 5 juin à 20h30 afin de procéder au vote des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Monsieur Eveno aimerait que le récapitulatif des dossiers traités entre les conseils municipaux soit fait en début de conseil.

Madame le Maire clôture la séance à 21h16.

La secrétaire de séance,

Isabelle PEINEAU

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRANCEILLES" at the top and "19 (Corrèze)" at the bottom, with a central emblem.

Le Maire,

Céline MOURIGAL

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRANCEILLES" at the top and "19 (Corrèze)" at the bottom, with a central emblem.

